REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
19 NOVEMBRE 2020 A DIX HUIT HEURES ET QUARANTE TROIS MINUTES

DEL 2020-11-02

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 15
Votants : 4

L'an deux mille vingt, le dix-neuf du mois de novembre à dix-huit heures quarante-trois minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BOE Estelle	JOURNO Nadia	
MAZURIER Magali	PRACHE Sylvaine	THAMS Aurélie
VANEECKELOOT Martine	BIDEAULT Michael	LEROUX Michel
MARLHENS Jean-Henri	MAZURIER Jean-Christophe	NARDY Rodrigue
RICHE Olivier	SALZARD Gérôme	SOMBRIN Fabrice
VITEL Vincent		

Absents excusés :

BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MAZURIER Magali
LUCHIER Lisa	qui donne pouvoir à	VANEECKELOOT Martine
MERLIN Pierrick	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine

Secrétaire de séance : SALZARD Gérôme

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES AVEC LA CAF

Madame PRACHE Sylvaine explique au conseil Municipal, que la branche Famille accompagne l'ensemble des familles dans le cadre d'une offre globale de services combinant le versement des prestations et la mise en œuvre d'une politique d'action sociale et familiale.

L'offre de services proposée par les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) concerne les politiques de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, du soutien à la parentalité, à 1'animation de la vie sociale, au logement et de l'amélioration du cadre de vie, de l'insertion, du handicap et l'accès aux droits et aux services.

La conclusion d'une Convention Territoriale Globale de services aux familles (CTG) permet de décliner les politiques nationales de manière structurée tout en objectivant les moyens (financiers, humains, partenariaux, etc.) déployés par les CAF sur leur territoire.

Elle s'inscrit dans le cadre du renforcement de la territorialisation des politiques familiales et sociales, préconisé par la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) signée par la Cnaf et l'Etat pour la période 2018 à 2022.

Le Conseil d'administration et la Direction de la CAF du Val d'Oise souhaitent bâtir avec la Commune une stratégique basée sur les réalités politiques de notre territoire.

Ce travail, réalisé conjointement, permettra de mieux accompagner les familles, d'améliorer la qualité de service, d'optimiser les ressources et les moyens financiers.

Pour mettre en œuvre ces CTG, les équipes CAF seront mobilisées pour accompagner la Commune de Maffliers, pour construire le diagnostic, pour partager et mettre en œuvre le plan d'actions pluriannuel.
L'objectif étant une meilleure coordination des politiques locales au service des habitants. D'autres partenaires institutionnels pourront être sollicités comme le Conseil Départemental, l'Etat, la MSA, des associations... Cette collaboration reflètera les besoins de la Commune et participera à la dynamique du territoire.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention Territoriale Globale de Services aux Familles avec la CAF et tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré le 19 Novembre 2020
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Christophe MAZURIER



Publication le : ……..